

INFOS FLASH

Mairie de
Saint Bauzille
de Montmel

tél : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbauzilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h à 10h et de 16h00
à 18h30

Mardi de 10h à 12h

Mercredi de 8h à 10h

Jeudi de 8h à 10h et
de 14h à 16h

Vendredi de 8h à 10h



Site internet :

www.saintbauzilledemontmel.fr

Mme le Maire et Mmes et
M. les adjoints reçoivent
sur rendez-vous pris au-
près du secrétariat de
mairie.



Informations Coronavirus

Ce mardi 17 mars 2020 à midi, la France entre en phase de confinement pour endiguer la propagation du coronavirus.

Seules sont autorisées les sorties pour faire vos courses, vous rendre chez le médecin ou en pharmacie et pour aller travailler, **si et seulement si** le télétravail n'est pas possible. Chacune de ces sorties doit être **motivée** et **justifiée**.

Vous ou votre employeur devez remplir une **attestation sur l'honneur** qui motive vos sorties (voir pièce jointe). Vous pouvez également la télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur. Vous devez **l'avoir sur vous** en cas de contrôle par les forces de police ou de gendarmerie.

Dans le cas où vous ne pouvez pas imprimer ce document, vous pouvez le **reproduire à la main** sur papier libre.

"Il appartiendra à chacun de le remplir pour préciser la nature de son déplacement, sa destination et ses raisons", a expliqué Christophe Castaner.

De plus, la Mairie vous rappelle que tous les événements prévus jusqu'au 15 avril sont **annulés** : Saint Patrick, stage Multisports du 14 au 17 avril, toutes les activités culturelles et sportives de la commune.

Le repas des aînés et l'accueil des nouveaux arrivants sont **reportés** à une date ultérieure.

L'école, le centre de loisirs et les services périscolaires sont **fermés à partir du lundi 16 mars** jusqu'à nouvel ordre. La médiathèque est également **fermée** et toutes les animations sont **annulées**.

Toutes les installations municipales sont fermées au public : parc, jeux pour enfants, pumtrack, etc.

Attention ! Le secrétariat de mairie n'est désormais plus ouvert au public.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au **04 67 86 93 21**, du lundi au vendredi, au moins de **9H à 12H**. Vous pourrez aussi nous contacter par **mail** ou par le biais de notre page **Facebook**.

Si vous avez des permis de construire où autres documents à déposer au secrétariat de mairie, utilisez notre **boîte à lettres**, et nous déposerons ensuite les récépissés correspondants dans la vôtre.

Tenez-vous informés !

Afin de vous transmettre au mieux les informations concernant notre commune, notre site Internet, l'application InfoFlash et notre page Facebook sont régulièrement mis à jour.



Nos agents distribuerons aussi dans vos **boîtes à lettres** chaque fois que ce sera nécessaire des documents papiers qui pourraient être indispensables à votre information. Nous vous remercions de **rester à distance** de nos agents pour respecter les précautions à appliquer dans cette période d'épidémie.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

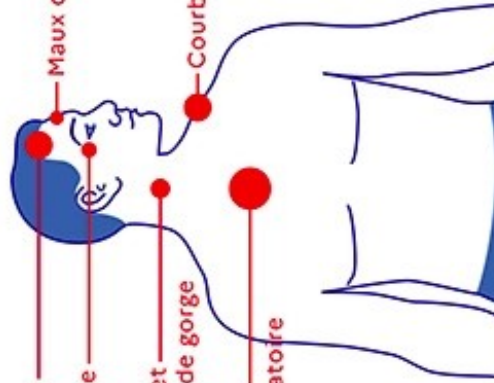
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**

Limitier la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**

Limitier les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Conseil municipal

Suite aux élections de dimanche dernier, un conseil municipal exceptionnel aura lieu ce vendredi 20 mars 2020 à 19h en Salle du Conseil.

L'ordre du jour est en cours de finalisation.

Les points suivants seront assurément évoqués :

- élection du maire
- fixation du nombre des adjoints
- élection des adjoints
- délégations du conseil municipal au Maire
- Charte de l'élu local
- constitution des Commissions Communales
- crise corona virus
- questions diverses.

Afin de tenir compte de la situation sanitaire actuelle, aucun vin d'honneur ne sera organisé en fin de ce conseil, contrairement à l'usage.

Le compte-rendu de ce conseil municipal sera mis en ligne sur le site Internet et affiché en mairie.

